

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALS DE SAINTONGE ET SES COMMUNES MEMBRES SERVICES DE LA DDFIP COMPÉTENTS SUR LE TERRITOIRE**

### Mission Secteur Public Local :

CDC Vals de Saintonge et ses communes membres :

- Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, 1 place du Petit Champ ([sgc.saint-jean-d-angely@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.saint-jean-d-angely@dgfip.finances.gouv.fr)) Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Téléphone : 05 46 32 02 10
- Conseillers aux Décideurs locaux (répartition des collectivités en annexe 1) :
  - Eric ARSICAUD ([cdl.valsdesaintonge@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdl.valsdesaintonge@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : 06 13 63 55 19
  - Christophe ROLAND ([cdl.matha-valsdesaintonge@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdl.matha-valsdesaintonge@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : 06 12 12 14 05

### Mission Fiscale :

CDC Vals de Saintonge et ses communes membres :

- Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Saintes ([sip.saintes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.saintes@dgfip.finances.gouv.fr))
- Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Saintes ([sie.saintes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sie.saintes@dgfip.finances.gouv.fr))
- Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de Saintes ([spf.saintes1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spf.saintes1@dgfip.finances.gouv.fr))
- Service Départemental des Impôts Fonciers de Saintes ([sdif17.saintes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif17.saintes@dgfip.finances.gouv.fr))

Le SIP, le SIE et le SPFE de Saintes sont situés au 4 cours Charles de Gaulle.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Le SIE reçoit uniquement sur rendez-vous.

Téléphone SIP : 0809 401 401

Téléphone SIE : 05 46 96 51 00

SDIF de Saintes : 05 46 96 51 00

Téléphone : Publicité foncière : 05 46 96 51 81      Service de l'Enregistrement : 05 46 96 51 13

Exception : Les opérations de publicité foncière et d'Enregistrement liées à la commune de Puy-du-Lac sont traitées par le SPFE de La Rochelle.

Le SPFE de La Rochelle est situé au Centre des Finances publiques de Fétilly, 26 avenue de Fétilly à La Rochelle.

Horaires d'ouverture :

- les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30 uniquement sur rendez-vous l'après-midi.
- les mardi et jeudi de 8h30 à 12h15.

Téléphone : Enregistrement : 05 46 27 61 00      Publicité foncière : 05 46 30 67 83

Un particulier ou un professionnel doit être en priorité orienté vers son Espace personnel sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Il trouvera sa documentation fiscale, un espace de prise de rendez-vous (téléphonique/physique) et une plate-forme de paiement sécurisé. Les agents d'accueil France services sont formés à l'accompagnement des usagers dans la procédure d'activation de ces espaces.

### Amendes :

Tous les usagers du département relèvent de la trésorerie Amendes de Charente-Maritime :

- Trésorerie de La Rochelle Banlieue et Amendes, 13 rue du Péré à Périgny  
([t017010@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t017010@dgfip.finances.gouv.fr)) Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Téléphone : 05 46 68 23 89 (Entre 13h30 et 16h)

Les paiements :

- si l'avis comporte un QR Code le redevable doit payer chez un buraliste agréé DGFIP (Cf « Paiement de proximité »)
- sur le site en ligne amendes.gouv.fr : <https://www.amendes.gouv.fr/tai>
- si avis avec N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 10 10
- si avis sans N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 20 30 choix 1
- par téléphone à la trésorerie Amendes
- au guichet de la Trésorerie Amendes ou des caisses résiduelles (Cf « Paiement de proximité » – pas de limite de paiement en espèces pour les jours amendes).

### Paiement de proximité :

Toutes les factures DGFIP, locales ou nationales, qui comportent la mention « Payable chez un buraliste agréé » sont payables partout en France auprès des buralistes partenaires agréés de la DGFIP en espèces dans la limite de 300 € ou par CB.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces partenaires sont les **seuls** à pouvoir encaisser ces factures en espèces. Les buralistes agréés sont répertoriés à l'adresse internet suivante :

<http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

En annexe 2 est jointe la liste des buralistes partenaires de la DGFIP présents sur le territoire de la CDC.

Dans le cas des factures **sans** la mention « Payable chez un buraliste agréé », un paiement en espèces restera possible. En effet, la DDFIP maintient 2 caisses numéraires résiduelles dans le département :

- La 1<sup>ère</sup> caisse résiduelle est installée dans les locaux du CFP de Saintes au 4 cours Charles de Gaulle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- La 2<sup>nde</sup> caisse est située dans les locaux de la DDFIP au 24, avenue de Fétilly à La Rochelle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

### Accueils de proximité (AP) :

L'accueil de proximité est une permanence assurée par un agent de la DDFIP, habituellement une demi-journée par semaine dans une France Services (Annexe 3) ou un espace public.

Les usagers peuvent obtenir des renseignements sur toutes les missions assurées par la DDFIP (Prélèvement à la source, Impôts fonciers, Déclaration de revenus, factures communales ...).

Les AP les plus proches :

- France Services Aulnay – Bureau de poste – 31 place Aristide Briand – Jeudi 9h00-12h00
- France Services Matha – 4 place du château d'eau – Lundi 14h00-17h00
- France Services Saint-Savinien – 16 rue Bel-Air – Mercredi 14h00-17h00
- France Services Tonnay-Boutonne – Bureau de poste – 12 place de l'Hôtel de Ville - Mardi 14h00-17h00